



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 février 2023

Délibération n° 23C/01/13

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
1 ^{er} février 2023		
Date de publication :	Statutaires : 77	Présents : 50
15 février 2023	En exercice : 77	Pouvoirs : 15 Votants : 65

Objet : Tarifs du service d'alimentation en eau potable pour l'année 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 09 février à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Ferrières, sous la présidence de Frans DESMEDT, président.

Etaient présents :

MM AUDEFROY Xavier (suppléant de M. GAIGNON Christophe), BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), BIZET Régis, MME BRUNET Laurette, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, MM DE BEULE Olivier, DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, DOVERGNE Samuel, DUBOUIL Bernard, MME ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FONTAINE Patrice, FOURNIER Alain, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, HUCHEZ Jean-Paul (suppléant de MME DUPONT Stéphanie), M. LAMOTTE Pascal (suppléant de MME BENABBAS Stéphanie), LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE Jean-Charles, MATTE Xavier, MME MOKRI Djamila, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, MME PARIGOT Marianne (suppléante de M. DOISY Hubert), MM POINSARD Cédric, PRANGERE Ludovic (suppléant de M. GOURDOU Jean-Pierre), RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, M. WAFFELAERT Eric.

Soit 50 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient absents : MME BOULAS-DRETZ Sandrine, M. BOURGEOIS Jérôme, MME DELAMARRE Béatrice, MM GESBERT Laurent, GREVIN Régis, MME GRIGNON-PONCE Véronique, M. HAMOT Bertrand, MME LACOMBE Isabelle, MM MATRON Matthias, MICHEL Thierry, MOONEN Thierry, VAUCHELLE Patrick.

Etait excusée : MME DUPONT Stéphanie

Ont donné procuration :

M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) à LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;
MME BONNET Catherine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. CONVERS Patrick (Saint-Just-en-Chaussée) à M. CARRE Christophe (Domfront) ;
MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME DOLLEZ Colette (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BARTHE Isabelle (Cernoy) ;
M. GONTARCZYK Guy (Tricot) à M. SOETAERT Francis (Tricot) ;
M. LEFEVRE François (Le Plessier sur St Just) à MME VAN DE WEGHE Elisabeth (Angivillers) ;
MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. THEOPHILE Pascal (Saint-Rémy en l'Eau) ;
M. MERLIN Bernard (Ravenel) à M. RENAUX Andrée (Wavignies) ;
M. PAUCELLIER Hervé (Le Plessier sur Bulles) à M. BALTZ Jean-Paul (Le Mesnil sur Bulles) ;
M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;
MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à MME MOKRI Djamila (Maignelay-Montigny) ;
M. WARME Philippe (Montgérain) à M. DEWAELE Bernard (Cressonsacq).

A été élu secrétaire de séance : M. LEFEVRE Jean-Charles

La gestion du service d'eau potable nécessite de voter chaque année les tarifs à appliquer pour l'année à venir.

Comme prévu dans le protocole de transfert relatif à la prise de compétence « eau potable », la réflexion sur le lissage et l'harmonisation progressive des factures d'eau des usagers, a débuté au cours de l'année 2021.

Les ajustements tarifaires pour l'année 2023 concernent d'une part les communes de Wavignies, Gannes, Quinquempoix et Bulles pour le financement de travaux réalisés ou à réaliser. Pour la commune de Bulles, le tarif intègre également le coût futur de l'achat d'eau en gros au syndicat des Sources d'Essuiles et d'autre part les communes de Catillon-Fumechon, Moyenneville, Wacquemoulin, Montgérain, Ménévillers et Saint Martin aux Bois suite à la procédure de DSP.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2224-1 relatif aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu les compétences de la communauté de communes en matière d'eau potable ;

Considérant le coût du service à financer par les tarifs de l'eau potable ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents moins 2 (deux) contres et 1 (une) abstention

FIXE les tarifs du service d'eau potable applicables au 1^{er} mars 2023 selon les montants indiqués dans les tableaux ci-dessous :

Communes en régie	Abonnement/semestre (€ HT/semestre)	Redevance/m ³ (€ HT/m ³)
Valescourt Saint-Rémy-en-l'Eau Avrechy Airion Angivillers Lieuvillers Erquinvillers Cuignières Noroy	Type 1 : diamètres 15/20/25 : 15 € Type 2 : diamètres 30/40 : 25 € Type 3 : diamètres 60/80/100 : 75 € Type 4 : diamètre > 100 : 125 €	De 0 à 200 m ³ : 1,46 € De 200 à 400 m ³ : 1,36 € > à 400 m ³ : 1,26 €
Gannes		1,80 €
Ravenel Léglantiers		2,16 €
Saint-Just-en-Chaussée		0 à 10 000 m ³ : 1,41 € > 10 000 m ³ : 1,18 €
Le Plessier-sur-Saint-Just		2,36 €
Quinquempoix		2,46 €
Coivrel		1,67 €

Communes en délégation de service	Abonnement/semestre (€ HT/semestre)	Redevance/m ³ (€ HT/m ³)
Crèvecœur-le-Petit Ferrières Royaucourt Domfront Dompierre Godenvillers Le Ployron Tricot Le Frestoy-Vaux Courcelles-Epayelles	-	0,70 €
Brunvillers-la-Motte Plainval Sains-Morainvillers		1,10 €
Pronleroy Cressonsacq Grandvillers-aux-Bois Rouvillers	11,50 €	1,25 €
Montiers La Neuville-Roy	-	0,75 €
Saint-Martin-aux-Bois Montgérain Ménévillers	10,00 €	0,80 €
Moyenneville Wacquemoulin	10,00 €	0 à 250 m ³ : 0,80 € > 250 m ³ : 0,50 €
Bulles	10,00 €	2,08 €
Nourard-Le-Franc	-	1,09 €
Catillon-Fumechon	10,00 €	0,80 €
Wavignies	-	3,35 €
Maignelay-Montigny	-	0,62 €
Méry-la-Bataille	10,00 €	0,73 €
Welles-Pérennes	10,00 €	1,46 €

Accusé de réception en préfecture
060-24600566-20230209-23C0113-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023

DECIDE de maintenir les montants des forfaits d'ouverture et de fermeture des compteurs fixés dans la délibération n° 21C/09/07 du 9 décembre 2021.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Jean-Charles LEFEVRE

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 15 février 2023